

Les Femmes Savantes

de MOLIÈRE



COMEDIE DE L'EST

LE MERCURE

Pieces de Theatre,
 fameux Moliere ne
 a point trompez,
 l'esperance qu'il nous
 donnée il y a tantost
 re ans, de faire repre-
 r au Palais Royal une
 e Comique de sa fa-
 qui fut tout-à-fait
 vée: On y est bien
 ty tantost par ces
 euses, ou Femmes
 antes, tantost par les
 bles railleries d'une
 ine Henriette, & puis
 es ridicules imagina-
 d'une Visionnaire qui
 se

GALANT

se veut persuader q
 le monde est am
 d'elle. Je ne parle
 du caractere d'un
 qui veut faire croi
 est le Maistre dans
 son, qui se fait fort
 quand il est seul,
 cede tout dès que
 me paroist. Je ne
 aussi du Personn
 Monsieur Trissotin
 tout rempli de son

« Tout ce qui a été écrit par les hom
 mes sur les femmes doit être suspect
 car ils sont à la fois juge et partie.
 POULAIN DE LA BARRI

fiance de luy-mesme
 Tome I.



BONNES SOIRÉES
N° 2224 - HEROD - 27 Septembre 1964
En direct de

SUR LA PRESSE FÉMININE ...

Fortement enraciné dans la culture bourgeoise, parce qu'auréolé du prestige de la civilisation traditionnelle, le mythe de la vassalité par les soins même de la bourgeoisie, se répand à travers tous les milieux sociaux. Presque toujours aux mains de grands cartels financiers, la Presse féminine, qui tire à quinze millions d'exemplaires, s'emploie à prolonger la minorité de la femme dans les domaines social et familial. Par son mutisme voulu et concerté (avec parfois des exceptions dans «Elle» et «Heures claires») sur l'importance et la diversité de l'activité professionnelle féminine, cette presse limite arbitrairement les possibilités du second sexe, en même temps qu'elle universalise indûment le modèle de la femme au foyer.

D'autres part, tout en prétendant être, pour justifier l'étroitesse de leur horizon, «des journaux techniques de la femme à la maison», ces magazines se dispensent de toute documentation domestique sérieuse. Bien significatif est le silence presque complet des journaux féminins, lors de la discussion de la pseudo-réforme des contrats matrimoniaux par le Parlement. Plus paradoxal encore fut leur long mutisme à l'égard du contrôle des naissances.

En suggérant sans cesse à la femme qu'elle trouvera le salut dans la soumission, on finit par l'en convaincre. Pour augmenter la force persuasive du mythe, la Presse féminine compte sur les effets de la répétition. Elle utilise magistralement «l'habitude qui, sans violence, sans art, sans argument, nous fait croire les choses». Grâce à une technique psychologique appropriée, la femme gardera une mentalité infantile, avantageuse pour d'autres. En effet, tant que la femme ne prendra pas conscience qu'accepter la vassalité, c'est renoncer à devenir un être humain «à part entière», le modèle masculin du mariage juridique restera indiscuté.

«...Pour que grâce à la seconde révolution industrielle, le mythe de la civilisation traditionnelle, avec son statut hiérarchique cède le pas à une organisation sociale plus rationnelle, il faudra que soient balayés les modèles archaïques qui règlent l'existence et le rôle de la femme. L'étude des mythes féminins, expression particulièrement tenace du mythe, à travers les âges, nous montrera autant le passage de l'imaginaire naïf à

la fabulation mystifiante que l'affirmation d'une volonté systématique de résistance au progrès».

«Moins heureuse que les prolétaires qui, même dans les sociétés capitalistes, se sont affranchis psychologiquement du paternalisme, les femmes n'ont pas encore réussi à répudier le mythe de la vassalité. Du génie poétique d'un Claudel, aux conseils hebdomadaires de la Presse féminine, tout conspire, dans la France contemporaine, pour persuader la femme qu'elle est née dépendante et faite pour demeurer au second plan.

Issu de modèles sociaux caducs, le mythe tire indûment de la religion chrétienne un surcroît de force. La femme vassale est la réplique de Marie qui répondit à l'Ange : «Je suis la servante du Seigneur». Mais qui ne voit le caractère abusif de l'identification ? D'une part, le modèle de Marie est arbitrairement limité au seul sexe féminin, bien que tous les êtres humains soient serviteurs du Seigneur. D'autre part, l'homme est adroitement substitué à Dieu, alors que le fiat de la Vierge s'adresse à son Créateur.

Le mythe de la vassalité pose la prééminence de l'homme sur les plans intellectuel, social, professionnel et familial. Par suite, non seulement il écarte la femme de l'activité publique pour l'enfermer dans l'univers limité du foyer, mais encore il jette la suspicion sur celle dont la personnalité s'affirme dans la société, voire même dans la famille.

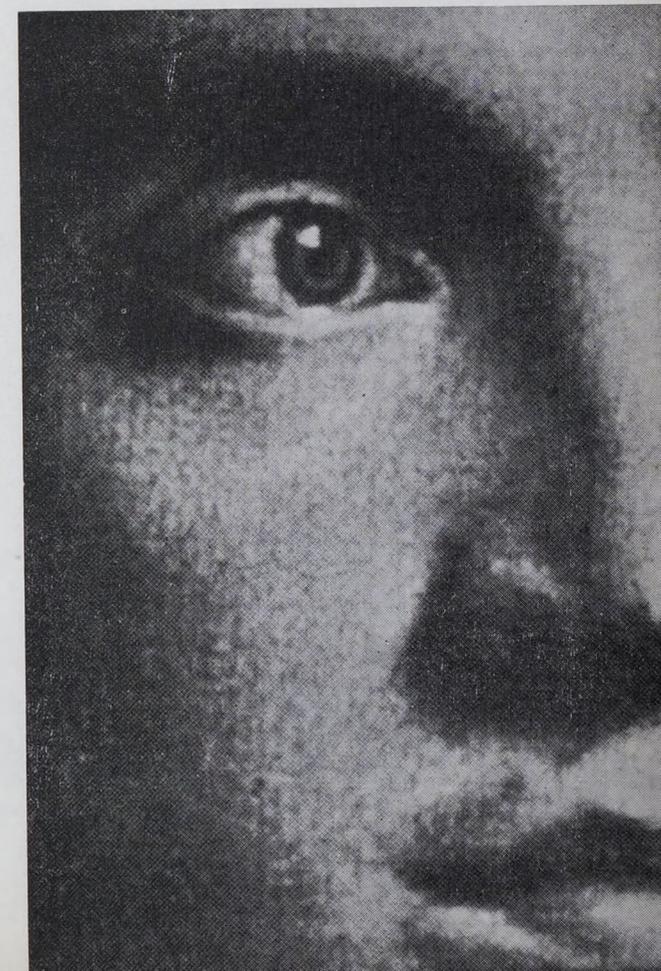
Le mythe de la vassalité pose gratuitement le principe de l'incompatibilité des activités professionnelles et des obligations familiales. De ce fait, il a l'avantage économique de dispenser la société d'organiser les services publics nécessaires aux mères qui travaillent.

Aimée MICHEL et Geneviève TEXIER

Portrait de MOLIÈRE par Mignard



Molière et sa servante Leforest



ACTE PREMIER

NOTES

EXTRAITES

DU

CAHIER

DE

MISE EN SCÈNE

SITUATION

Paris. Printemps 1671.

(A cette époque de l'année entre chaud et froid où l'on hésite encore à quitter les vêtements d'hiver, où les premiers « vrais » rayons de soleil sont contrariés par de subites averses...)

Instabilité du temps, sautes d'humeur, troubles des Etres, une certaine confusion est à l'ordre du jour...)

Chez Chrysale.

(Maison de grand train d'une très riche famille bourgeoise. Aisance économique et coûteux objets scientifiques pour les uns, dernier cri du snobisme culturel; salle de billard, facilité de vivre, laissez-aller pour les autres...)

Où ce n'est pas sur un plan pécuniaire que les problèmes se posent...)

Cinq actes.

(Cinq moments d'une journée de crise: le rituel de la petite existence quotidienne se voit nié par l'inattendu, l'inhabituel, le nouveau...)

L'individu doit inventer des conduites sociales nouvelles, des comportements inédits; c'est le temps de la transformation, de la métamorphose...)



André STEIGER (Photo Veilhan)

*«Nous saurons toutes deux imiter notre mère:
Vous, du côté de l'âme et des nobles désirs
Moi, du côté des sens et des grossiers plaisirs.»*



Le matin, vers dix heures...

Il convient de distinguer, dans un texte, ce qu'il dit et ce qui se dit à travers lui. Et c'est à mettre en valeur ces deux données d'un texte, souvent contradictoires, à les révéler matériellement, précisément dans ce qu'elles peuvent avoir de contradictoire, que doit tendre la mise en scène.

Cette explication du texte, en mouvements et en volumes, en temps et en espace, doit s'efforcer de dévoiler les significations des comportements et des conduites de l'être en situation dans un monde donné. Expliquer, intellectuellement, ce que dit le texte, c'est un travail d'érudit ou de pédagogue. Révéler, matériellement, ce qui se dit à travers lui, montrer par là ce qui détermine et constitue la présence de l'homme dans l'histoire «au présent», c'est le résultat global de l'œuvre dramatique «représentée».

La journée débute normalement: Armande nettoie la «longue lunette à faire peur aux gens», Henriette recout un ourlet à la cape de son père... Une discussion assez amicale, habituelle, se poursuit entre les deux sœurs à propos du mariage en général... Un incident fera prendre à cette conversation à bâtons rompus un tour plus violent, plus personnel...

Il est intéressant de noter que, pour une fois dans le théâtre de Molière, l'homme devient l'objet de la convoitise amoureuse. Clitandre sert de moteur au développement de l'action dramatique, car sa rivalité avec Trissotin concernant la possession d'Henriette passe, sur le plan érotique et amoureux, bien après la rivalité Armande — Henriette.

Portrait d'Armande BEJART

ACTE DEUXIEME

Dans la matinée, vers onze heures...

Train-Train journalier autour de Chrysale, rituel de la perruque...

Vie quotidienne «culturelle» de sa femme : elle n'accomplit plus d'autres tâches que celles liées à son obsession.

Et cette culture, qui devrait être la possibilité d'une émancipation réelle, se révèle, mal comprise, mal utilisée, comme une aliénation nouvelle. Alors que Philaminte veut, par elle, échapper aux containtes d'une vie de ménage abrutissante, elle se jette à corps perdu dans cette évasion, pervertissant ainsi la possibilité de sa réelle libération. (Cette fausse culture, inadéquate, devient la source d'une évasion qui camoufle les aliénations sociales et psychologiques (non pas économiques) de Philaminte, alors qu'elle devrait être la source même de la désaliénation.) Des rapports évidents sont là avec l'œuvre cinématographique d'un Antonini par exemple, ou dramatique d'un Tchekov. La «culture», c'est un peu dans cette pièce, le «Moscou» des «trois sœurs» de Tchekov : la possibilité d'échapper, par le rêve, au conditionnement social et psychologique restrictif, aberrant. C'est aussi, pour un autre temps, un autre milieu, et dans un autre but, le résultat obtenu par la «presse du cœur» : faire fermer les yeux sur les problèmes du réel, faire «agir» dans un monde abstrait, immatériel, «en marge», le monde concret devenant par un renversement paradoxal celui du rêve, de l'irrationnel. (Le «bovarysme» de Philaminte...)

DE L'ÉDUCATION DES FEMMES

Par l'actuelle éducation des jeunes filles, qui est le fruit du hasard et du plus sot orgueil, nous laissons oisives chez elles les facultés les plus brillantes et les plus riches en bonheur pour elles-mêmes et pour nous. Mais quel est l'homme prudent qui ne se soit écrié au moins une fois en sa vie :

«Une femme en sait toujours assez,
«Quand la capacité de son esprit se hausse
«A connaître un pourpoint d'avec un haut-
[de-chausse».

Si nous l'osions, nous donnerions aux jeunes filles une éducation d'esclave, la preuve en est qu'elles ne savent d'utile que ce que nous ne voulons pas leur apprendre.

Mais ce peu d'éducation qu'elles accrochent par malheur, elles le tournent contre nous, diraient certains maris. — Sans doute, et Napoléon aussi avait raison de ne pas donner d'armes à la garde nationale, et les ultras aussi ont raison de proscrire l'enseignement mutuel ; armez un homme et puis continuez à l'opprimer, et vous verrez qu'il sera assez pervers pour tourner, s'il le peut, ses armes contre vous.

Des pédants nous répètent depuis deux mille ans que les femmes ont l'esprit plus vif et

«Chez Molière, le rire, quand il s'agit des femmes, se trouve être aussi souvent l'arme du préjugé que la revanche de la nature».

On croit d'ordinaire résoudre la contradiction apparente par laquelle Molière est à la fois l'avocat et le détracteur de la cause féminine en disant que, solidaire jusqu'à un certain point de la préciosité dans ses revendications, il en condamne les excès, et qu'entre la philosophie des barbons et celle des femmes savantes, il adopte, une fois de plus, le juste milieu.

La vérité semblera moins simple, si l'on songe qu'en bien des cas, Molière se situe, par l'audace, en delà et non en deça des précieuses. Sa philosophie de l'amour, moins «épurée» que la leur, plus ouverte à l'instinct et au plaisir, est plus libre de préjugés moraux. Ainsi il faudrait dire plutôt, pour éclairer l'attitude double de Molière à l'égard de la préciosité, qu'il se sépare d'elle au point où, trop timide, elle s'arrête sur le chemin commencé en commun.

MORALE
DU
GRAND
SIECLE

«Il n'est pas bien honnête, et pour beaucoup de causes,
Qu'une femme étudie et sache tant de choses.»

les hommes plus de solidité ; que les femmes ont plus de délicatesse dans les idées, et les hommes plus de force d'attention. Un badaud de Paris qui se promenait autrefois dans les jardins de Versailles concluait aussi de tout ce qu'il voyait que les arbres naissent taillés. J'avouerai que les petites filles ont moins de force physique que les petits garçons : cela est concluant pour l'esprit, car l'on sait que Voltaire et d'Alembert étaient les premiers hommes de leur siècle pour donner un coup de poing.

Les femmes ne savent que ce que nous ne voulons pas leur apprendre, que ce qu'elles lisent dans l'expérience de la vie. De là l'extrême désavantage pour elles de naître dans une famille très riche ; au lieu d'être en contact avec des êtres naturels à leur égard, elles se trouvent environnées de femmes de chambre ou de dames de compagnie déjà corrompues et étiolées par la richesse. Rien de bête comme un prince. Les jeunes filles se sentant esclaves ont de bonne heure les yeux ouverts ; elles voient tout, mais sont trop ignorantes pour voir bien.

Les demi-sots entraînés par la révolution qui change tout en France, commencent à avouer, depuis vingt ans, que les femmes peuvent faire quelque chose ; mais elles doivent se livrer aux occupations convenables à leur sexe : élever des fleurs, former des herbiers, faire nicher des serins, on appelle cela des plaisirs innocents.

Tout ce raisonnement se réduit à ceci : l'on

veut pouvoir dire de son esclave : Il est trop bête pour être méchant.

Ces mêmes sots se croyant obligés, en vertu de la prééminence de leur sexe, à savoir plus que les femmes, seraient ruinés de fond en comble, si les femmes s'avisait d'apprendre quelque chose. Un sot de trente ans se dit, en voyant au château d'un de ses amis des jeunes filles de douze : «C'est auprès d'elles que je passerai ma vie dans dix ans d'ici». Qu'on juge de ses exclamations et de son effroi, s'il les voyait étudier quelque chose d'utile.

Au lieu de la société et de la conversation des hommes-femmes, une femme instruite, si elle a acquis des idées, sans perdre les grâces de son sexe, est sûre de trouver parmi les hommes les plus distingués de son siècle, une considération allant presque jusqu'à l'enthousiasme.

Et qui empêche les femmes, en attendant la révolution de leur sort, de cacher l'étude qui fait habituellement leur occupation et leur fournit chaque jour une honnête ration de bonheur ?

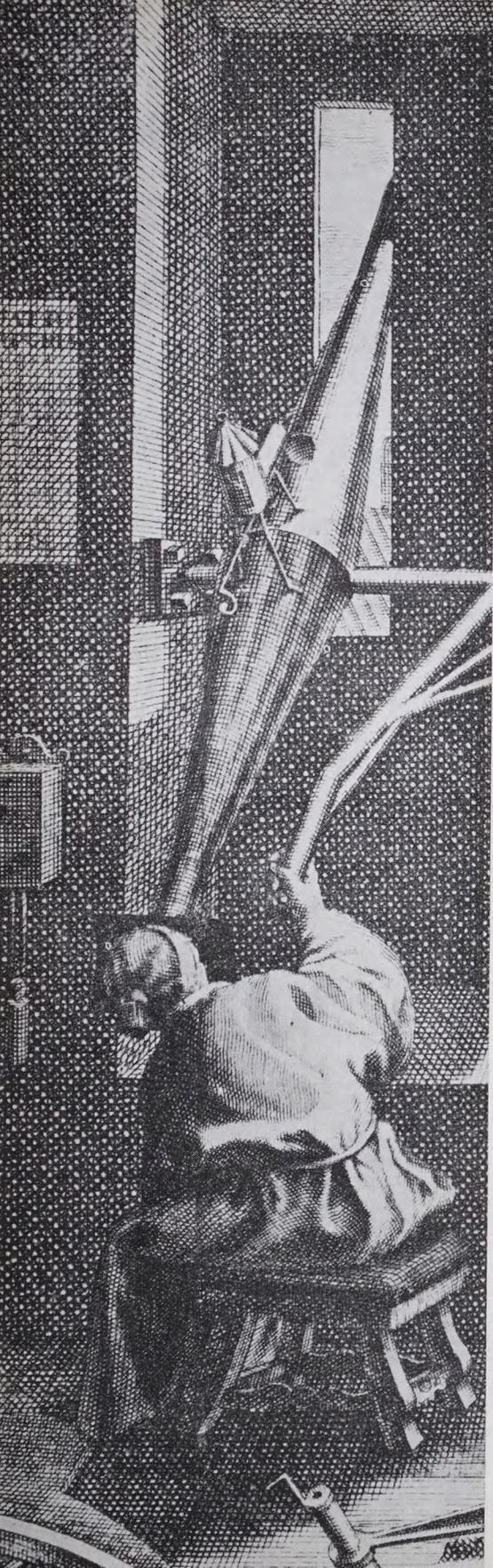
La plupart des hommes ont un moment dans leur vie où ils peuvent faire de grandes choses, c'est celui où rien ne leur semble impossible. L'ignorance des femmes fait perdre au genre humain cette chance magnifique. L'amour fait tout au plus aujourd'hui bien monter à cheval, ou bien choisir son tailleur.

STENDHAL - De l'amour

Mais cette façon de voir n'est pas non plus entièrement satisfaisante, puisque dans une autre direction, c'est Molière qui s'arrête le premier : ainsi quand Philaminte prétend élever les femmes au niveau des hommes dans l'ordre de l'esprit, ou refuse de s'intéresser aux choses du ménage, Molière rit à ses dépens, et son rire, cette fois, est conservateur.

Pendant la contradiction, avant d'être dans les sentiments de Molière, est dans les conditions mêmes où se trouve placé le désir féminin d'émancipation. Les femmes peuvent demander, à l'encontre de la morale répressive qu'on leur impose, le droit de vivre et de jouir selon le penchant de la nature, et elles peuvent demander qu'on leur accorde une dignité, un rang égaux à ceux de l'homme ; Molière accède autant qu'il se peut à la première demande et ridiculise volontiers la seconde. Il s'émeut quand l'instinct est outragé, beaucoup moins si c'est la fierté ou le sens de la justice.

BENICHOU



**LES
FEMMES
SAVANTES**

**COMEDIE
DE
MOLIERE**

Mise en scène de André STEIGER
Décor et cost. de Roland DEVILLE

CHRYSALE Jean SCHMITT
PHILAMINTE Jeanne GIRARD
ARMANDE Catherine BROE
HENRIETTE Claudine BERTIER
ARISTE Jean RENEY
BELISE Danièle GAUTHIER
CLITANDRE Jacques BORN
TRISSOTIN André POMARAT
VADIUS Alain MERGNAT
MARTINE Lise VISINAND
LEPINE Jean-Michel JUNG
LE VALET }
JULIEN } Claude CHEVANT
LE NOTAIRE }

Direction de scène Michel VEILHAN
Régie Jean-Michel JUNG
Eclairages Raymond BURGER
Machiniste Charles MATZ

- Construction des décors :
André Philippon, Charles Matz,
Gérard Vix, André Wimmer,
André Riemer
- Peinture des décors et réalisation des
accessoires :
Rolph Dietz, Gérard Weydmann,
Bill Underdown
- Réalisation des costumes :
Nicole Galerne, Raymond et
Carmen Bleger, Annie Kern,
Marie-Louise Hecker
- Postiches :
Bertrand
- Coiffes :
Madame Vogue

La première de ce spectacle, 3504ème représentation de la Comédie de l'Est, a eu lieu le
mardi 6 Octobre 1964 au Théâtre Municipal de Lunéville

Programme réalisé par Louis COUSSEAU

ACTE TROISIEME

L'après-midi, vers seize heures...

Une grande réception «culturelle» dans un salon parisien...

La culture est à l'ordre du jour, et bien des problèmes du temps s'y rattachent. Ainsi, par exemple, la grammaire et son étude passionnent les femmes. Mlle Scudéry se plaint de la mauvaise orthographe des femmes de son temps... Trois Précieuses, des moins illustres, voulant «que les femmes pussent écrire aussi assurément et quasi correctement que les hommes» imaginèrent de «faire une nouvelle orthographe». Mme Le Roy, Mlle de Saint-Maurice et Mlle de la Durandière, aidées par M. Leclerc, posèrent pour premier principe «que l'on diminuerait tous les mots et que l'on ôterait toutes les lettres superflues».

Mais la philosophie était aussi dans toutes les conversations, dans toutes les études. Il est important de noter les points de vue de nos personnages sur les diverses orientations philosophiques de l'époque, et le fait que Philaminte se déclare hautement pour un esprit non-sectaire. Descartes est cité dans cet échange, et cela est singulièrement important en un temps où son enseignement est rigoureusement interdit.

Le gouvernement royal s'emploie d'ailleurs avec rigueur à discipliner les esprits et à les enrôler au service de l'ordre monarchique. Le moindre écart de pensée est sévèrement réprimé. La censure s'exerce sur les livres aussi, même de science et de droit, à plus forte raison de théologie et de morale.

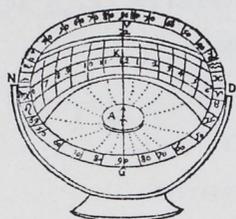
On peut estimer à juste titre que nos femmes savantes, par leur snobisme enthousiaste, ont pu avoir un rôle extrêmement positif par la volonté qu'elles ont d'aborder des sujets «tabous».

De plus, elles ont un point de vue relativement sain sur l'occupation des loisirs, pressentant, au delà de leurs exagérations, que si les aliénations économiques trouvent leur solution au niveau de la révolution, c'est au niveau du loisir que se règlent les aliénations sociales — et notamment celles qu'implique la pratique de la vie quotidienne.

Pour mémoire, remarquons que l'élaboration de la pièce s'appuie sur deux textes empruntés à l'abbé Cotin, mais il apparaît qu'il considère lui-même son épigramme comme une simple plaisanterie sans grande valeur. A propos de cet épigramme on peut lire dans les «Correspondances Manuscrites» du 10 juillet 1664 : «On ne parle à Paris que des rentes de l'hôtel de ville» et faisant suite une chanson qui court les rues à ce sujet est mentionnée : «Dans l'empire d'amour le désordre s'est mis, Dorize, Climène et Phylis

En sont dans l'épouvante;
Beaucoup n'ont plus déjà que mépris pour [leurs lois,

Et chacun crie à haute voix :
Ah ! ma rente !»



- 1576 Exécution du catalogue d'étoiles de Tycho Brahé.
- 1596 Découverte par Tycho Brahé de la variation de l'obliquité de l'écliptique.
- 1609 Képler publie son «Astronomia Nova», où il démontre pour la première fois les lois des orbites et des aires.
- 1610 Première observation céleste où la lunette ait été employée. Galilée découvre le relief lunaire, les phases de Vénus et les quatre satellites de Jupiter (7 janvier).
- 1616 Premier procès de Galilée.
- 1616 Le pape Paul V met à l'index l'œuvre de Copernic.
- 1619 Képler publie ses «Harmonies du Monde» où il démontre sa troisième loi: la loi des temps.
- 1620 Publication par Képler de son «Traité des Comètes».
- 1632 Second procès de Galilée.
- 1666 La chute d'une pomme inspire à Newton l'hypothèse de la gravitation universelle.
- 1672- Cassini découvre de nouveaux satellites à Saturne
- 1675 et observe, dans l'anneau



«Mais nous voulons montrer à de certains esprits,
Dont l'orgueilleux savoir nous traite avec mépris,
Que de science aussi les femmes sont meublées;
Qu'on peut faire comme eux de doctes assemblées.»

LE SEUL FAIT D'ETRE UN MALE CONSTITUE UN PRIVILEGE

C'est essentiellement dans le domaine intellectuel qu'au XVII^e les femmes continueront à se distinguer; la vie mondaine se développe et la culture se répand; le rôle joué par les femmes dans les salons est considérable; du fait même qu'elles ne sont pas engagées dans la construction du monde, elles ont les loisirs de s'adonner à la conversation, aux arts, aux lettres; leur instruction n'est pas organisée mais à travers des entretiens, des lectures, l'enseignement de précepteurs privés ou des conférences publiques, elles parviennent à acquérir des connaissances supérieures à celles de leurs époux: Mlle de Gournay, Mme de Rambouillet, Mlle de Scudéry, Mme de La Fayette, Mme de Sévigné jouissent en France d'une vaste réputation; et hors de France une semblable renommée s'attache aux noms de la princesse Elisabeth, de la reine Christine, de Mlle de Schurman qui correspondait avec tout le monde savant. Grâce à cette culture et au prestige qu'elle leur confère, les femmes parviennent à s'immiscer dans l'univers masculin; de la littérature, de la casuistique amoureuse, beaucoup d'ambitieuses glissent aux intrigues politiques. En 1623 le nonce du pape écrivait: «En France tous les grands événements, toutes les intrigues d'importance dépendent le plus souvent des femmes».

Les succès mêmes obtenus par les femmes soulèvent contre elles de nouvelles attaques; les Précieuses ont indisposé l'opinion; on applaudit «les Précieuses Ridicules» et un peu plus tard «les Femmes Savantes». Ce n'est pas cependant que Molière soit ennemi des femmes: il attaque vivement les mariages imposés, il demande pour la jeune fille la liberté sentimentale, pour l'épouse le respect et l'indépendance. Au contraire Bossuet dans ses sermons ne les ménage guère. La première femme, prêche-t-il «n'était qu'une portion d'Adam et une espèce de diminutif. Il en était à proportion à peu près de même de l'esprit». La satire de Boileau contre les femmes n'est guère qu'un exercice de rhétorique mais elle suscite une levée de boucliers: Pradon, Regnard, Perrault ripostent avec feu. La Bruyère, Saint-Evremond se montrent favorables aux femmes. Le féministe le plus décidé de l'époque c'est Poulain de la Barre qui publie en 1673 un ouvrage d'inspiration cartésienne, «De l'égalité des deux sexes». Il estime que les hommes étant les plus forts ont partout favorisé leur sexe et que les femmes acceptent par coutume cette dépendance. Elles n'ont jamais eu leurs chances: ni liberté, ni instruction. On ne saurait donc les juger d'après ce qu'elles ont fait dans le passé. Rien n'indique qu'elles soient inférieures à l'homme. L'anatomie révèle des différences, mais dont aucune ne constitue pour le mâle un privilège. Et Poulain de la Barre conclut en réclamant pour les femmes une solide instruction.

Simone de BEAUVOIR

ACTE QUATRIEME

L'après-midi, vers dix-huit heures...

Au soleil couchant, on se livre à une nouvelle expérience de physique : utilisation de l'hélioscope, appareil servant de démonstration aux théories sur la lumière...

ou : de la culture comme jouet ! Mais le conflit entre dans la phase aigüe...

L'apparition de la comète date de décembre 1664 et de janvier 1665. C'est en 1665 que l'abbé Cotin (modèle de Trissotin ?) publie une dissertation sur une comète qui vient de paraître.

Il est curieux de noter que Molière emprunte — paradoxalement — un petit poème à l'abbé Cotin pour le placer dans la bouche de Clitandre contre Trissotin lui-même. En effet, Cotin dit :

«Pédants.

Docteurs en lieux communs sont chez moi sans [crédits;

Je ne prends pas la peine de les lire :

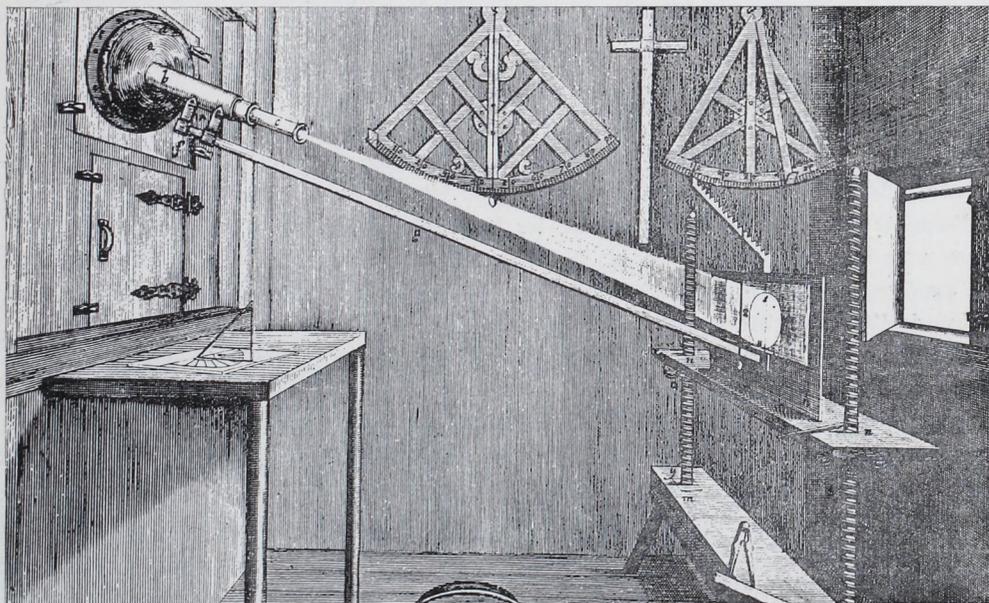
Ces gens-là n'auraient rien à dire

Si les autres n'avaient rien dit.»

Mais, sur la querelle qui oppose nos deux personnages, bien des auteurs de l'époque ont pris parti, et Bussy-Rabutin peut dire «C'est déroger à la noblesse que d'avoir trop d'esprit», et Boileau, ami du défenseur de Molière, écrit dans la satire IV :

«Condamne la science et blâment tout écrit
Croit qu'en lui l'ignorance est un titre d'esprit;
Que c'est des gens de cour le plus beau [privilege.»

Trissotin, je le pense, n'a pas toujours tort dans l'esprit de Molière.



Hélioscope de Jean Helvétius réalisé aux environs de 1640

(Photo Deutsches Museum, Munich)

«Il est fort enfoncé dans la cour, c'est tout dit :
La cour, comme l'on sait, ne tient pas pour l'esprit ;
Elle a quelque intérêt d'appuyer l'ignorance,
Et c'est en courtisan qu'il en prend la défense.»

BOURGEOISIE ET ARISTOCRATIE

Les privilèges de la noblesse étaient nombreux. Nous nous bornerons à citer les principaux ; en matière fiscale, l'exemption des impôts les plus lourds ; l'exemption des droits féodaux ; réciproquement le droit de percevoir certaines redevances, de profiter de certains services ou servitudes d'origine féodale, tels les droits de banalité, d'acquérir les fiefs ou terres nobles sans payer de droits, de jouir de certaines prérogatives ; la dévolution spéciale des successions nobles ; en matière judiciaire, le droit d'invoquer des privilèges de juridiction. A tous ces privilèges, il faut ajouter que certaines charges de Cour, ainsi que quelques autres emplois étaient réservés aux nobles qui, de plus, jouissaient de droits honorifiques nombreux. Enfin si on ne peut pas dire que, sous Louis XIV, les gentilshommes aient eu le monopole des grades dans l'armée, il faut bien reconnaître que l'usage, sinon la loi, les leur réservait le plus ordinairement.

Si l'on compare à la situation de la Noblesse, celle du Tiers-Etat, on voit que cet Ordre, de troisième Ordre, en principe général et pris dans son ensemble, supportait toutes les charges et impôts dont les Ordres privilégiés étaient exempts, et ne jouissait pas des privilèges et prérogatives réservés aux gentilshommes. Mais cette règle était vraie seulement pour la partie du Tiers-Etat qui formait le peuple, surtout le peuple des campagnes que l'on a appelé avec raison le Quatrième-Etat ; on ne pouvait l'appliquer à la bourgeoisie des villes. Tout au moins pour les derniers temps de l'ancienne Monarchie et même dès Louis XIV, on a pu dire que le bourgeois était presque aussi à part du peuple que le gentilhomme était à part du bourgeois. Alors en effet que l'homme des champs, le vilain, le manant succombait sous les charges les plus lourdes de la nation, le bourgeois au contraire s'exemptait en fait, sinon en droit, de la plupart de ces charges, et jouissait de nombreuses et importantes prérogatives.

Ainsi, plus favorisé que le noble qui ne pouvait faire de commerce sans déroger, c'est-à-dire sans encourir une véritable déchéance, le bourgeois, jouissant d'une sorte de monopole, pouvait se livrer à toutes les spéculations, entreprises et opérations commerciales, industrielles, financières et d'une manière générale aux affaires. Il avait donc lui-aussi des privilèges de la plus grande importance et pouvait de plus accéder à la noblesse. Le bourgeois avait ainsi des facilités pour acquérir la fortune, tandis que le gentilhomme, ne pouvant que posséder la terre ou avoir des fonctions parfois plus honorifiques que lucratives, voyait souvent sa situation pécuniaire péricliter et déchoir ; d'où une sourde irritation contre le bourgeois enrichi. A la bourgeoisie étaient encore départis : les professions libérales : lettre, sciences, arts, barreau ; les offices et charges vénales si nombreuses sous l'ancien Régime : les offices de judicature, même les plus élevés, tels que présidents et conseillers des Parlements ; les offices ministériels, notaires, procureurs ; les fonctions municipales et charges de toutes sortes que le Gouvernement rendaient vénales et multipliait pour battre monnaie ; les fermes générales des impôts ; la plupart des fonctions administratives, depuis les humbles jusqu'aux plus importantes, telles que : intendants de province et Conseillers d'Etat ; et même jusqu'aux plus hautes fonctions de l'Etat. Est-il besoin de faire remarquer que presque tous les ministres de Louis XIV furent d'origine roturière ?

Malgré cette situation de la bourgeoisie, ouvrant presque toutes les carrières et permettant presque toutes les ambitions, les bourgeois cherchaient cependant par mille moyens à se hausser jusqu'à la noblesse.

(Extrait de « Molière et le droit » - Sanlaville)

ACTE CINQUIEME

Dans la soirée, vers vingt heures...

Le mariage civil, le contrat.

Il est à remarquer combien cet acte nous offre de solutions à des problèmes posés précédemment, combien il permet de prendre parti dans des questions d'interprétation ou de conception qui jusque-là pouvaient rester sans réponse.

La lettre qu'Ariste apporte à Philaminthe nous renseigne approximativement sur l'importance de la fortune de cette bonne famille bourgeoise :

«40.000 écus et les dépens qu'il faut» telle est la condamnation prononcée contre Philaminthe et cela n'est qu'une partie, la presque totalité certes, de la fortune de Philaminthe; il y a encore la grande fortune de Chrysale qui, elle, n'est pas chiffrée dans la pièce.

Mais voyons ce que cela représente : 1 écu vaut, dès 1666 et durant tout le ministère Colbert, 3 livres. La livre ou franc (20 sols, ou 240 deniers) vaut environ, à l'époque de la pièce, 13 francs nouveaux : on peut donc voir que la fortune de Philaminthe estimée par la lettre en question se monte à 1.440.000 de francs nouveaux.

A propos de cette lettre, il est une interrogation nouvelle à laquelle la pièce ne répond pas : Ariste l'écrit entre la fin de l'acte 4 et son apparition au 5. Pour la rédiger il a besoin de certains renseignements qu'il connaît peut-être, mais que très certainement Chrysale a dû lui préciser. N'oublions pas qu'à la fin de l'acte 4, Chrysale, Ariste et Clitandre ont quitté la maison pour trouver une solution qui contrera la décision de Philaminthe. Il est donc très plausible que Chrysale et Clitandre soient au courant de la manœuvre Ariste, et simulent l'un le désespoir, l'autre l'amour parfaitement désintéressé (je pense que s'il tenait l'affaire pour sérieuse, Chrysale essaierait d'en savoir plus long immédiatement sur la banqueroute dont il est une victime). Clitandre deviendrait donc par là, le double de Trissotin, son rival dans tous les sens, et le mariage n'est pas infamant à l'époque. Cela expliquerait que Clitandre courtise d'abord Armande, l'ainée, ensuite devant le refus de celle-ci, Henriette, la cadette, dont il peut s'être définitivement épris. Rien ne justifie parfaitement cette interprétation, mais rien non plus ne justifie l'interprétation habituelle.

Clitandre est joué, à la création de la pièce, par le comédien La Grange alors âgé de 33 ans. Cela peut ne rien vouloir prouver ! Mais il est à remarquer que Clitandre ne fait appel ni à sa mère (son père est mort, nous le savons dès l'acte 2), ni à son tuteur légal (si sa mère est également morte, ce que nous ignorons). Le code et les usages de l'époque lui faisant une obligation jusqu'à sa majorité (30 ans) d'obtenir la signature des parents ou du tuteur pour le contrat de mariage. Molière semble avoir tenu compte de l'âge de son comédien pour établir celui de Clitandre.

MOLIÈRE ET LE DROIT

par
SANLAVILLE

Le consentement des pères et mères ou tuteurs au mariage de leurs enfants ou pupilles, tient une place importante dans la plupart des comédies de Molière. Le consentement de la mère était aussi indispensable que celui du père.

.....

Tout en les réprouvant, l'Eglise avait toujours eu une tendance à reconnaître la validité des mariages conclus librement par les parties, sans le consentement du père et de la mère; autrement dit, ces mariages n'étaient pas nuls à raison de ce défaut de consentement des parents, mais les contractants étaient coupables d'un péché. Cette doctrine très libérale était consacrée par le Concile de Trente (1545-1563).

Le législateur civil au contraire, imbu à l'excès des principes du droit romain, maintint avec une rigueur sans égale, la nécessité du consentement des parents. Lorsqu'il s'agissait de mineurs (moins de vingt-cinq ans pour les femmes, moins de trente ans pour les hommes), non seulement le mariage pouvait être annulé en droit civil, sur la demande des parents, à moins qu'ils n'aient manifesté depuis leur approbation,

«Allons, Monsieur, suivez l'ordre que j'ai prescrit,
Et faites le contrat ainsi que je l'ai dit.»

mais encore les pères et mères avaient le droit de prononcer l'exhérédation de leur enfant, de révoquer les donations à lui faites, etc...

Le droit civil s'écartait ainsi du droit canon qui, lui, reconnaissait la validité de ces mariages, et l'on peut y voir une sorte de distinction qui s'établit de 1598 à 1648 entre le sacrement et le contrat civil.

Après vingt-cinq ans pour les femmes et trente ans pour les hommes, les intéressés avaient capacité de contracter mariage sans le consentement de leurs ascendants, mais ils étaient obligés de demander ce consentement par deux actes dits de sommations respectueuses. Après ces deux réquisitions, ils pouvaient passer outre à la célébration du mariage, et étaient couverts de toutes peines.

Si les enfants majeurs omettaient de demander ainsi le consentement de leurs pères et mères, leur mariage était valable, mais les parents étaient en droit de les exhéredier. La législation et les jurisprudences avaient établi cette cause d'exhérédation, en plus de celles précédemment admises d'après le Droit Romain. De même que les mineurs non autorisés, les majeurs pouvaient être exhéredés, perdre même tout droit à la «légitime», les donations pouvaient être révoquées. Ce droit était critiqué et avait donné lieu à des abus.

Mais ces lois et ces usages, bien que sévères, peuvent paraître doux, si on les compare à la législation qui régissait les mariages entre majeurs et mineurs, lorsque ces derniers n'avaient pas obtenu le consentement de leurs pères et mères ou de leurs tuteurs s'ils étaient orphelins. Dans ce cas en effet, on considérait le conjoint majeur comme coupable du crime de rapt de séduction, et passible de ce chef de la peine de mort, par assimilation au rapt de violence. On comprend difficilement qu'une législation aussi barbare ait pu exister dans le siècle de LOUIS XIV, et cependant l'examen de la législation ne peut laisser aucun doute à cet égard.

On peut citer : l'ordonnance de Blois de mai 1579, l'ordonnance de janvier 1629, l'ordonnance du 26 novembre 1639, l'ordonnance du 22 novembre 1730.

SUR LES CONTRATS DE MARIAGE CIVILS

Sur les contrats de mariage civils.
L'ordonnance de Blois de mai 1579 dispose dans son article 44 :

«Défendons pareillement à tous notaires, sur peine de punition corporelle, de passer ou recevoir aucunes promesses de mariage par paroles de présent.»

Cependant malgré ces prohibitions rigoureuses et réitérées, tant du droit civil que du droit ecclésiastique, l'usage de ces mariages par paroles de présent, constatés par acte notarié, paraît s'être maintenu.

Pendant la Fronde, le doyen des maîtres de requêtes, nommé Gaumin ou Gaulmin se maria de cette manière par simple contrat civil en présence d'un notaire; ce contrat fut ensuite signifié au curé. On

appelait ces unions «mariages à la Gamine».

Ce mode de mariages se perpétua malgré tout, puisque nous voyons en 1680, une assemblée du clergé, réunie à Saint-Germain-en-Laye se plaindre de la fréquence de ces mariages.

Comme ces sortes de mariages étaient contractés en dehors de la loi, on comprend que les parties n'étaient plus protégées par les délais préalables exigés pour la publication des bans, et qu'ils présentaient moins de garantie du libre consentement; d'où la précipitation de ces mariages qui nous paraît incroyable dans ces comédies, mais n'étaient cependant pas invraisemblable à l'époque.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

PRESIDENT: M. MULLER, Adjoint au Maire de Strasbourg. **VICE-PRESIDENTS:** MM. REY, Maire de Colmar; NORTH, Maire de Haguenau; CONRARD, Adjoint au Maire de Metz; DELTRULL, Adjoint au Maire de Mulhouse; MERCUZOT, Adjoint au Maire de Nancy. **SECRETAIRE:** M^e SCHREIBER, Conseiller Municipal de Colmar. **BUREAU:** MM. WENDLING, Conseiller Municipal de Haguenau; DURAND, Adjoint au Maire de Metz; FALCK, Adjoint au Maire de Mulhouse; HURIET, Adjoint au Maire de Nancy; HEITZ, Adjoint au Maire de Strasbourg; MEDOC, Conseiller Municipal de Thionville. **GERANT:** M. ZABER, Administrateur du Théâtre Municipal de Strasbourg.

CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

Directeur Général: Hubert GIGNOUX

- ◆ **ADMINISTRATION:** Secrétaire Général: Didier BERAUD ● Administrateur: Raymond WIRTH ● Secrétaire Général adjoint: Louis COUSSEAU ● Chef du Secrétariat: Caroline SINGER ● Secrétariat: Odette PINTO - Monique PRIVAT - Paulette HECKER - Josiane SPRAUER ● Caissière: Geneviève UYTTERHAEGHE.
 - ◆ **COMEDIENS:** Pierre ASSY - Claude AUFAURE - Claude BAREY - Manie BARTHOD - Olivier BAZIRE - Michel BERTHELOT - Claudine BERTIER - Françoise BERTIN - Pierre BOLO - Jacques BORN - Paul BRECHEISEN - Catherine BROE - Paul BRU - Claude CHEVANT - Maria FERO - Claire FLOHR - Oreste GANAKIS - Danièle GAUTHIER - Hubert GIGNOUX - Jeanne GIRARD - Daniel GIRAUD - Jean-Michel JUNG - Georgette LACHAT - Alain MERGNAT - Jean MERMET - Pierre ORMA - Claude PETITPIERRE - André POMARAT - Jean RENEY - Alix ROMERO - Jean SCHMITT - Jean TURLIER - Lise VISENAND.
 - ◆ **METTEURS EN SCENE:** Tibor EGERVARI - Hubert GIGNOUX - René JAUNEAU - Pierre LEFEVRE - André STEIGER.
 - ◆ **DECORATEURS:** Marie-Hélène BUTEL - Serge CREUZ - Roland DEVILLE.
 - ◆ **MUSICIEN:** ANDRE ROOS (Directeur de la Musique).
 - ◆ **SERVICE TECHNIQUE:** Directeur de scène: Michel VEILHAN ● Régie: Paul BRECHEISEN (1^{er} Régisseur) et Jean-Michel JUNG ● Costumes: Chef d'atelier: Nicole GALERNE; Tailleur: Raymond BLEGER; Atelier: Carmen BLEGER ● Peinture et accessoires: Chef d'atelier: Rolph DIETZ; Assistant: Gérard WEYDMANN ● Electricité: Edgar ERNST (1^{er} électricien) et Raymond BURGER ● Construction: Chef d'atelier: André PHILIPPON - Charles MATZ - Gérard VIX - Tapissier: André WIMMER - Chauffeur-machiniste: André RIEMER.
-

ECOLE SUPERIEURE D'ART DRAMATIQUE

Direction: Pierre LEFEVRE

- ◆ **COURS DE JEU:** Interprétation: Didier BERAUD - Tibor EGERVARI - Hubert GIGNOUX - René JAUNEAU - Raymonde LECOMTE - Pierre LEFEVRE - Claude PETITPIERRE - André POMARAT - André STEIGER ● Voix et chant: André ROOS ● Diction: Raymonde LECOMTE - Dina LEVY ● Danse et éducation corporelle: Barbara GOODWIN ● Escrime: Maître BOUZY ● Judo: Fernand SIMON.
- ◆ **COURS TECHNIQUE:** Scénographie: Tibor EGERVARI ● Mise en scène: Pierre LEFEVRE ● Décoration: Serge CREUZ - Roland DEVILLE ● Peinture et modelage: Marcel SCHWARZ ● Littérature: André TUBEUF ● Histoire du théâtre: Michel VEILHAN ● Documentation: Jacques BORN - Gaston JUNG.